

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Commune de Présailles



L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

➤ **Les dépenses de la section :**

Dépenses	Crédit ouvert BP 2021	Réalisé
011-Charges à caractère général	150 652, 44 €	76 260,59 €
012- Charges de personnel	61 700,00 €	51 584, 42 €
014- Atténuation de produits	4000, 00 €	3078, 00 €
65-Charges de gestion courante	38 250,00 €	33 469, 09 €
66-Charges financières	15 100, 00 €	6824, 00 €
67-Charges exceptionnelles	100, 00€	00,00 €
68-Provisions semi-budgétaire	00,00 €	00, 00 €
022-Dépenses imprévues	15 000, 00 €	00, 00 €
042- Opérations d'ordre	3072,46€	2861, 96 €
023- Virement section investissement	16 389, 10€	00, 00 €
Total	307 964, 00 €	174 078, 06 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 174 078, 06 euros.

➤ **Les recettes de la section :**

Recettes	Crédits ouverts BP 2021	Réalisé
70-Produits des services	2 779,00 €	8 520,11€
73-Impôts et taxes	82 900, 00€	90 366,85 €
74- Dotations et subventions	46 285,00 €	149 610, 49 €
75-Autres produits des gestion courante	76 000, 00 €	73 500, 16 €
77-Produits exceptionnels	00, 00 €	100,00 €
042-Opérations d'ordre	00,00 €	00,00 €
Total	307 964,00 €	322 097, 61 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population , aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 322 097, 61 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

-La fiscalité. Les taux des impôts locaux pour 2021

Taxe sur le foncier bâti : 29, 86 %

Taxe sur le foncier non bâti : 33, 78 %

-Les dotations versées par l'Etat

-Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population et les locations immobilières diverses.

II. La section d'investissement

➤ Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour prendre le comparatif d'un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

-en dépenses : toutes les actions faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux ; soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-en recettes :

.Les recettes dites patrimoniales, telles que le FCTVA (qui compense de manière forfaitaire la TVA que la commune a acquittée sur certaines de ses dépenses) et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),

.Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux de voirie, à la réfection de bâtiments communaux) .

➤ Vue d'ensemble de la section d'investissement

Le volume total des recettes d'investissement est de 216 665, 34 €. Les principales recettes sont:

-Affection de Résultat fonctionnement N-1 pour 331 630, 73 €

-Subventions diverses 12 046, 59 € (pour l'aménagement de la place de la mairie ...)

-FCTVA (Fonds de compensation TVA) pour 16 545, 00 €

Le volume total des dépenses d'investissement est de 115 650, 75 € Les principales dépenses ont porté sur les opérations suivantes:

-Voiries communales pour 25 731, 00 € (Réparation voirie communale).

-Acquisition d'une tractopelle 45 000, 00 €

III Conclusion :

Au regard des résultats de clôture au 31/12/2021, il apparaît que la situation financière d'ensemble de la commune est saine: